

BEUVARDES

UN VILLAGE ET SON JOURNAL

n° 48 - décembre 2011



Mairie de BEUVARDES

Téléphone : 03 23 71 20 15

Fax : 03 23 71 44 01

mairie.beuvardes@wanadoo.fr

Permanences

Le maire : Lucien JEROME

tous les jours ouvrables de 08h00 à 09h00,
et sur rendez-vous

Les adjoints :

1^{er} adjoint Noël BELLIER

2^{ème} adjoint Jean-Claude BEYELER

3^{ème} adjoint Jean-Marie FLORECK

| <u>Secrétariat de la mairie</u> | <u>Horaires d'ouverture au public</u> |
|---------------------------------|---|
| | lundi, mercredi et jeudi de 09h00 à 12h00 |
| | lundi et vendredi de 14h00 à 17h00 |

Quelques mots...

Chères Beuvardoises, Chers Beuvardois, Chers amis,

La nature en mutation pour l'automne va, sous peu, prendre sa parure d'hiver.

Nous espérons tous que celui-ci sera moins rigoureux que le précédent, qu'il ne sera pas synonyme de chutes importantes de neige et de routes impraticables.

En vertu de ma volonté de vous informer un maximum, je m'évertue, par des communications ponctuelles, à vous relater les informations ou événements marquants pour notre village. Ceux-ci peuvent être de plusieurs natures : positifs (l'installation de l'armoire internet, par exemple) ou franchement négatifs (les dégradations constatées ces derniers jours). Ce journal contribue également à une meilleure information car il présente les questions débattues en conseil municipal, ce qui constitue la vie de notre commune.

Le prochain « petit journal » ne paraîtra pas avant le début 2012 c'est pourquoi je vous souhaite, dès maintenant, mes meilleurs vœux pour l'année 2012 et de passer d'agréables fêtes de fin d'année.

J'aurai l'occasion de vous dire tout cela, de vive voix, lors des vœux du maire et du conseil municipal dont la date est arrêtée au **vendredi 06 janvier 2012, à 18h30**, dans la salle communale.

Je compte fortement sur votre présence.

Votre maire

Lucien JEROME

RAPPEL : HORAIRES D'UTILISATION DES ENGIN BRUYANTS

Arrêté du Préfet du 10 avril 2000, portant réglementation des bruits de voisinage

| | | |
|-------------------------------|-------|---------------|
| les jours ouvrables | de | 08h30 à 12h00 |
| | et de | 14h30 à 19h30 |
| les samedis | de | 09h00 à 12h00 |
| | et de | 15h00 à 19h00 |
| les dimanches et jours fériés | de | 10h00 à 12h00 |

Encore cette année des contrevenants. Je vous demande de bien vouloir faire preuve de bonne volonté en respectant vos voisins.

Merci pour votre civisme et votre compréhension.

RAPPEL DES ATTRIBUTIONS DES ADJOINTS ET CONSEILLERS MUNICIPAUX

| | | |
|---------------------|--------------------------|--|
| Noël BELLIER | 1 ^{er} adjoint | Commission bâtiments communaux, et tous travaux. Toutes autres commissions, à la demande du maire. |
| Jean-Claude BEYELER | 2 ^{ème} adjoint | Commissions parts d'usage et affouage. Toutes autres commissions, à la demande du maire. |
| Jean-Marie FLORECK | 3 ^{ème} adjoint | Commission finances et activités économiques, Office Municipal des Sports et de la Culture (OMSC). Toutes autres commissions, à la demande du maire. |
| Luc DUSSAUSOY | conseiller | Commissions voies goudronnées, trottoirs, chemins communaux, fossés et ruisseaux. Gestion du cimetière. |
| José ROSENDO | conseiller | Office Municipal des Sports et de la Culture (OMSC). |
| Cyriaque LOURDEZ | conseiller | Aménagement, embellissement du village, environnement et office du tourisme. |

NOUVEAUX ARRIVANTS DANS LE VILLAGE

Comme vous pouvez le constater, notre village vit et s'enrichit de nouveaux habitants. Toutes ces familles sont les bienvenues dans notre commune.

Je demande à tous les nouveaux administrés de bien vouloir passer à la mairie afin de fournir certains renseignements utiles pour notre gestion.

ECHOS DES CONSEILS MUNICIPAUX

- Les réunions du maire avec ses adjoints sont programmées tous les 15 jours.

CONSEIL MUNICIPAL du 05 juillet 2011 (extraits).

PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE LA COOPERATION INTERCOMMUNALE (SDCI).

-1- PROPOSITION DE DISSOLUTION DU SIVU « LE POINT DU JOUR ».

Le dossier complet est consultable en mairie

Les membres du conseil municipal émettent :

un avis défavorable à la dissolution du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) le « point du jour » de BEUVARDES, tant que tous les moyens ne sont pas réunis pour accueillir dans d'aussi bonnes conditions les élèves du regroupement scolaire et le personnel du syndicat.

Ces moyens sont :

- un accueil permanent et à tout moment des parents d'élèves, des membres du comité syndical, des personnels du syndicat (agents d'entretien des locaux, agents de cantines),
- un lieu et des moyens centralisés et exclusivement réservés à la gestion des écoles et des cantines, pour accueillir le secrétariat ainsi que le personnel de gestion, les moyens informatiques, matériels et logiciels pour fonctionner dans les meilleures conditions,
- des agents disponibles et pouvant intervenir à tout moment pour construire, installer, réparer, contrôler, et réaliser toutes autres opérations demandant de la main-d'œuvre, pour un fonctionnement normal des écoles et des cantines,
- des moyens pour la bibliothèque/médiathèque de BEUVARDES qui fait partie intégrante du système éducatif,
- une étude approfondie des dispositions mises en œuvre pour prendre en charge les emprunts contractés par le syndicat et les communes,
- une définition claire de la gestion des bâtiments communaux, écoles, classes, cantines, préaux, etc.,
- une gestion appropriée du transport scolaire,
- un contrôle sain des priorités à accorder à la construction, à la réparation ou à la rénovation des écoles ainsi regroupées.

Persuadés du bien fondé de notre demande, nous mettons toute notre confiance en la sagesse de la CDCI qui saura évaluer où sont les intérêts des uns et des autres et surtout ne pas oublier l'intérêt des élèves dans l'ensemble du système.

-2- PROPOSITION DE DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AIDE MENAGERE de FERRE-EN-TARDENOIS.

Les membres du conseil municipal émettent,

un avis défavorable à la dissolution du Syndicat Intercommunal d'Aide Ménagère (SIAM), tant que tous les moyens ne sont pas réunis pour accueillir dans d'aussi bonnes conditions ce syndicat au sein de la Communauté de Communes du Tardenois.

-3- PROPOSITION D'EXTENSION DU PERIMETRE DE L'USESA A 8 COMMUNES NON MEMBRES D'UN SYNDICAT D'EAU POTABLE ET AUX 2 COMMUNES DU SYNDICAT D'EXPLOITATION DE LOUPEIGNE ET MAREUIL EN DOLE.

Les membres du conseil municipal émettent,

un avis favorable à l'extension du périmètre de l'USESA à 8 communes consentantes, non membres d'un syndicat d'eau et le **respect du choix des 2 communes** du syndicat d'exploitation d'eau potable de Loupeigne et Mareuil en Dôle.

-4- RAPPEL SUR LES PRIMES I.A.T. VERSEES AUX AGENTS TECHNIQUES ET ADMINISTRATIFS.

Suite à des renseignements erronés, une formule a été appliquée pour le calcul des primes I.A.T. versées aux agents techniques et administratifs.

La trésorerie de Château-Thierry fait remarquer que le diviseur 8 utilisé doit être de 12.

De ce fait, les sommes perçues, pour les primes I.A.T., depuis le 1^{er} janvier 2011 sont indues.

La trésorerie demande de régulariser cette situation et de faire un rappel des sommes indûment perçues sur l'année 2011.

Il y a lieu :

- de régulariser cette situation à compter du mois de juin 2011,
- de ne pas effectuer de rappel des sommes indûment perçues.

Proposition acceptée à l'unanimité.

-5- PROGRAMMATION DE TRAVAUX USEDA 2012

- Le programme de modernisation et d'installation de nouveaux éclairages publics avec des lampes au sodium, piloté par l'USEDA est le suivant :

- chemin du Pré Canon,
- rue du Cimetière,
- rue du Four à Verre,
- rue de la Haute Laine,
- route de Coincy (remplacement du n°46),
- route de Coincy (entre le n°45 et 46).

Le coût total des travaux s'élève à 5 626,29 € HT.

La participation de la commune est de 3 066,66 € HT. L'USEDA prend à sa charge la différence.

Proposition acceptée à l'unanimité.

CONSEIL MUNICIPAL du 06 septembre 2011 (extraits).

-1- DEMANDE DE MODIFICATION STATUTAIRE :

PRISE DE COMPETENCE « ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF » PAR LA C.C.T.

- Le 27 juin 2011, le conseil communautaire a décidé de compléter les statuts de la Communauté de Communes du Tardenois, à compter du 01 janvier 2012, en prenant la compétence assainissement non collectif.

Les statuts de la communauté de communes du Tardenois seraient ainsi modifiés :

Article 2-2 : compétences optionnelles :

C – protection et mise en valeur de l'environnement :

f) Assainissement non collectif comprenant :

- les études de zonage du schéma directeur pour les communes membres,
- la création et la gestion d'un service public d'assainissement non collectif avec les missions de contrôle et de conseils,
 - la détermination des prescriptions techniques, notamment pour l'étude des sols ou le choix des filières, en vue de l'implantation ou de la réhabilitation d'un dispositif d'assainissement non collectif,
 - les pouvoirs de police liés à la gestion de service public d'assainissement non collectif.

Proposition acceptée à la majorité.

-2- DECISION MODIFICATIVE N°1 CONCERNANT LE BUDGET PRIMITIF, BUDGET ANNEXE BOULANGERIE

- Le montant des dépenses imprévues en section d'investissement du budget annexe boulangerie est supérieur au pourcentage règlementaire.

Les dépenses imprévues doivent être, au maximum, de 7,5% des dépenses réelles prévisionnelles de la section. Le chapitre 040 est exclu des dépenses réelles prévisionnelles.

Il y a lieu de prendre une décision modificative du budget annexe boulangerie afin de régulariser cette situation.

| COMMUNE DE BEUVARDES | |
|--|------------|
| BUDGET ANNEXE BOULANGERIE | |
| DEPENSES | |
| SECTION D'INVESTISSEMENT | |
| <u>Chapitre 020 DEPENSES IMPREVUES D'INVESTISSEMENT</u> | |
| Article 020 | - 319,00 € |
| Soit un total après décision modificative de 681,00 € au chapitre 020 | |
| <u>Chapitre 23 IMMOBILISATION EN COURS</u> | |
| Article 2313 | + 319,00 € |
| Soit un total après décision modificative de 6 209,49 € au chapitre 23 | |

Proposition acceptée à l'unanimité

CONSEIL MUNICIPAL du 04 octobre 2011 (extraits).

-1- TRAVAUX D'INVESTISSEMENT DANS LA FORET COMMUNALE, POUR 2012

- Le programme de travaux d'exploitation 2012 proposé par l'ONF concerne :

a) le martelage :

- de la parcelle 27a – coupe de taillis sous futaie sur 3,36 ha
- de la parcelle 27b – coupe de taillis sous futaie sur 2,72 ha

b) la mise en vente publique :

- des grumes de la parcelle 27a et b, selon le mode suivant :
- vente sur pied

c) la délivrance à la commune :

- du taillis, des tiges de qualité médiocre et des houppiers de la parcelle

Cette délivrance se fera sous la responsabilité des 3 garants désignés :

- Monsieur Lucien JEROME
- Monsieur Jean-Claude BEYELER
- Madame Catherine RICHARD

- Les prix de retrait seront fixés par Monsieur le maire, en concertation avec l'ONF.

- En cas d'invendus, la remise en vente se fera à l'amiable, en concertation avec Monsieur le maire et l'ONF.

Proposition acceptée à l'unanimité

-2- TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES – DEGREVEMENT DE LA TAXE AFFERENTE AUX PARCELLES EXPLOITEES PAR DE JEUNES AGRICULTEURS

- L'article 1647-00 bis du code général des impôts permet au conseil municipal d'accorder un dégrèvement de 50%, pour une durée qui ne peut pas excéder 5 ans, de la taxe foncière sur les propriétés non bâties afférentes aux parcelles exploitées par les jeunes agriculteurs :

- installés à compter du 1^{er} janvier 1995 et bénéficiaires de la dotation d'installation ou des prêts à moyen terme spéciaux prévus par les articles D. 343-9 à D. 343-16 du code rural et de la pêche maritime,
- installés à compter du 1^{er} janvier 2001 et qui ont souscrit un contrat territorial d'exploitation dans les conditions définies aux articles L. 311-3, L. 341-1, R. 311-2, R.341-7 à R. 341-13 et R. 341-14 à R. 341-15 du même code.

Vu l'article 1647-00 bis du code général des impôts,- que ce dégrèvement de 50% est à la charge de la collectivité qui l'accorde et qu'il complète le dégrèvement de droit de 50% pris en charge par l'Etat.

Le conseil municipal

- décide, à la **majorité**, d'accorder le dégrèvement de 50% de la taxe foncière sur les propriétés non bâties afférentes aux parcelles exploitées par les jeunes agriculteurs,
- décide, à la **majorité**, que ce dégrèvement est accordé pour une durée de 5 ans, à compter de l'année suivant l'installation du jeune agriculteur,

-3- CONVENTION D'UTILISATION DE LA SALLE COMMUNALE

- Une association sportive (boxe anglaise) de Beuvarde demande à pouvoir utiliser une partie de la salle communale :
 - les lundi, mercredi et vendredi, occasionnellement, le jeudi, lorsque la salle sera agencée le vendredi pour les réservations du samedi/dimanche.
 - les horaires d'utilisation seront de 17h30 à 20h00.
 - la salle communale restera libre pendant les périodes de congés scolaires.
- Cette location gracieuse fera l'objet d'une convention d'utilisation entre le représentant du club sportif et la commune.

Proposition acceptée à l'unanimité.

-4- TAXE D'AMENAGEMENT SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE BEUVARDES

vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 331-1 et suivants,

Le maire propose au conseil municipal :

- d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement.
- la présente délibération est valable pour une durée de 3 ans (soit le 31 décembre 2014). Toutefois le taux fixé ci-dessus pourra être modifié tous les ans.
- cette délibération est transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1^{er} jour du 2^{ème} mois suivant son adoption.

Proposition acceptée à l'unanimité.

-5- FIXATION DU TAUX DE LA TAXE D'AMENAGEMENT

vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 331-14,

vu la délibération n° 6 du 04 octobre 2011,

considérant que l'article précité du code de l'urbanisme prévoit que les communes peuvent fixer des taux différents dans une fourchette comprise entre 1% et 5%, selon les aménagements à réaliser, par secteurs de leur territoire

Le maire propose au conseil municipal :

- d'instituer sur le secteur complet un **taux de 5%**,
- d'afficher cette délibération,
- la présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible,
- cette délibération est transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1^{er} jour du 2^{ème} mois suivant son adoption.

Proposition acceptée à l'unanimité.

Cette rubrique nous permet de retracer l'histoire de notre village à travers des écrits parus il y a quelques années.

Le premier, le deuxième, le troisième et ce quatrième récits ont été proposés par Madame Yolande DUBOIS.

Si vous-même avez de la documentation, des récits, des écrits ou tout autre sur l'histoire ou les histoires de Beuvarde, vous pouvez les faire parvenir à Monsieur Marc LEBEAU qui les soumettra au comité de lecture.

Extraits de : « HISTOIRE DE COINCY, FERRE, OULCHY et des Villages, Châteaux, Monastères, Hameaux environnants » dépôt légal 3^{ème} trimestre 1967, auteur : Amand de Vertus.

« ... BEUVARDES... »

Suite...

Artois.

« ...Après les désastres causés par les Anglais et les Bourguignons, Artois demeura sans être cultivé. En 1464, le prieur Leroy le fit reconstruire à ses frais et le donna pour ainsi dire de nouveau au monastère de Coincy. Artois dépendait du petit couvent de Coincy qui était alors distingué du prieuré. Artois avait le titre de vicomté... ». Plusieurs familles l'habitèrent tour à tour ; nous citerons les principales :

En 1658, M. de Brancourt, vicomte d'Artois.

En 1659, Hélié des Maillets, vicomte d'Artois et Marie de la Bruyère, sa femme. Ils eurent plusieurs enfants. Leur fils Hélié épousa Madeleine de Gaullier, vers 1678.

Quelques membres de cette famille, originaire de Trugny, furent vicomte d'Artois.

Le dernier vicomte d'Artois fut Didier Robert Descourtils, lieutenant des maréchaux de France, qui comparut à l'assemblée de la noblesse à Château-Thierry et émigra.

Marlemont se nommait **Mollemont** en 1253 ; les religieux de Coincy y possédaient en cette année 120 arpents de bois. Ce fief était tenu, en 1603, par les barons de Givray. La famille de Textor, qui existe encore de nos jours, habitait Marlemont. Jean de Textor avait épousé Anne de Gaullier ; il mourut le 22 février 1692. Charles de Textor, fils des précédents, est né à Marlemont, le 10 février 1678. François de Textor, seigneur de Marlemont, épousa Suzanne de Nouvion. Charles-François de Textor, fils des précédents, né à Marlemont le 30 septembre 1715, eut une sœur, née en 1719. Cette famille disparut ensuite de Beuvarde.

Beuvarde fut encore habitée par divers petits seigneurs : En 1656, Hugues de Morienne, seigneur du **Logis**, et Anne de Liège sa femme ; ils eurent plusieurs enfants : Antoine, Pierre, Jean, Henri, François, Louis, né en 1681, Antoinette, Charlotte. Hugues de Morienne mourut âgé de 60 ans, le 2 avril 1687.

Vers 1615, Charles de la Bruyère, **escuyer**, et Françoise de Gaullier, sa femme. Louis de la Bruyère, seigneur d'Arocourt, et Marie de Nouvion, habitaient Beuvarde en 1656 ; ils eurent plusieurs enfants : Baptiste-François de la Bruyère, Louis de la Bruyère, Charles, Alexandre, Charlotte, Marie, Louise, Elisabeth. Louis de la Bruyère n'édifia pas les gens de Beuvarde par sa conduite, il eut plusieurs bâtards, il mourut à Beuvarde, le 16 février 1691, âgé de 65 ans. Sa famille ne continua pas à Beuvarde.

Michel de Liège, en 1608. Philibert de Liège, en 1614.

En 1673, Philippe de Liège, seigneur de la **Place**, avait épousé Renée du Vessier : ils eurent plusieurs enfants nés à Beuvarde : Françoise en 1675, Saturnine, Charlotte, Marie, née en 1680. Philippe de Liège perdit sa femme en 1713. cette famille disparut ensuite de Beuvarde... »

A suivre...

OPERATION BRIOCHES DU 08 OCTOBRE 2011

Le rendez-vous était fixé le samedi 08 octobre, à 08h30, à la mairie.

Le prix demandé était de 3,00€ minimum.

Les participants à la vente : Irène DECKER, Anne-Marie DEWOLFE, Colette LEFEVRE, Maryvonne MARTEL, Gisèle MUNOZ, Raymonde PETRUS et Lucien JEROME.

Bilan :

La vente des **190 brioches** a rapporté la somme de **779,40€** (766,00 € en 2010, 731,60€ en 2009 et 727,80€ en 2008). Les fonds recueillis seront entièrement reversés à l'APEI.

Nous avons constaté une bonne organisation. Les personnes étaient prévenues par un document distribué dans les boîtes à lettres.

Bon accueil de toutes les personnes visitées.

Malgré tout, le nombre de bénévoles présents pour cette opération a diminué. Il est souhaitable qu'un maximum des membres du CCAS s'investisse pour pouvoir répartir les tâches.

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE 2011



Encore une belle cérémonie. Les enfants des écoles ont entonné la Marseillaise, accompagnés par la nombreuse assistance présente, composée des anciens combattants, d'élus, d'administrés, de parents, et d'enseignants.

A la l'issue de la cérémonie, lors de la réception, le Major José ROSENDO et le caporal chef Jean-Yves BERNIER ont été distingués par 2 décorations : la médaille d'or départementale et la médaille de vermeil ministérielle, pour leur engagement au sein des sapeurs pompiers volontaires.

BILAN DU REPAS DU 11 NOVEMBRE 2011

43 personnes ont participé, dont 9 payants.

Le repas s'est déroulé dans la bonne humeur, animé par l'accordéoniste Ghislain.

Le repas préparé par la PIZZARDIE de Coincy a été apprécié de tous et toutes.

Le rendez-vous est pris pour l'année prochaine.

REMISE DES BONS D'ACHAT DE FIN D'ANNEE, LE 10 DECEMBRE 2011

Bons d'achat de 33,00 € pour les personnes âgées de 70 ans et plus.

Sur le bon d'achat nominatif seront spécifiés les commerçants partenaires :

BOULANGERIE DE BEUVARDES

COCCY MARKET

SUPER U

BAUDE

DELAITE

NETTO

Le montant du bon d'achat, en totalité, ne sera valable que chez le même commerçant.

Le bon d'achat est valable jusqu'au 08 janvier 2012.

Un courrier sera expédié aux commerçants pour les avertir.

Les bénéficiaires signeront une liste d'émargement.

Le président, Lucien JEROME fait un courrier pour avertir les personnes concernées.

FERMETURE DE LA MAIRIE POUR LA FIN DE L'ANNEE

Les bureaux de la mairie et du syndicat scolaire seront fermés **du lundi 26 décembre 2011 au mardi 03 janvier 2012 inclus**.

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

Exceptionnellement, les bureaux de la mairie seront ouverts le samedi 31 décembre 2011, de 10h00 à 12h00, pour permettre les dernières inscriptions sur les listes électorales.

AFFOUAGE

Les inscriptions pour les affouages 2012 sont ouvertes en mairie, aux heures d'ouverture indiquée sur l'affiche.

La réunion d'organisation se tiendra en janvier 2012.

EAU POTABLE

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable est, dès maintenant, consultable en mairie.

RECENSEMENT DE LA POPULATION DE BEUVARDES

Du 19 janvier 2012 au 18 février 2012, une enquêtrice locale, dans le cadre du recensement officiel de la population de Beuvardes, initié par l'INSEE, se présentera à votre domicile.

Je vous demande de lui réserver le meilleur accueil.

INSTALLATION ET TRAVAUX DE MISE EN ŒUVRE DE L'ARMOIRE

L'installation de l'armoire INTERNET (NRA ZO), route de Coincy débutera mi janvier 2012. Les travaux d'amenée de la fibre optique de Coincy commenceront à la suite. Le système devrait être opérationnel à partir de mi juin 2012.

VŒUX DU MAIRE ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Les vœux du maire et des conseillers municipaux se dérouleront le **vendredi 06 janvier, à partir de 18h30**. Je compte particulièrement sur votre présence, venez nombreux.

Votre maire,
L. JEROME

Panorama sur les préparatifs



La photo de groupe avant le départ...

« Nettoyons la nature »

Le 27 septembre 2011, les 7 classes de l'école de Beuvar-des ont participé à l'opération « Nettoyons la nature » patronnée par les établissements Leclerc. Les enfants, les parents, les enseignants ont parcouru les rues et les places du village en remplissant des sacs poubelles de mégots, bouteilles, boîtes, emballages divers et autres objets non identifiés lâchés dans la nature par des mains peu scrupuleuses.

Comité des fêtes de Beuvardes

Cette association manque de bénévoles pour mener à bien les animations qu'elle met en place.

Vous avez quelques heures de libres de temps en temps ?
N'hésitez pas à contacter son président.

Jean-Sylvain Deberre
3 rue de la Cloterie
Tél : 0323706187

Cérémonie du 11 novembre 2011

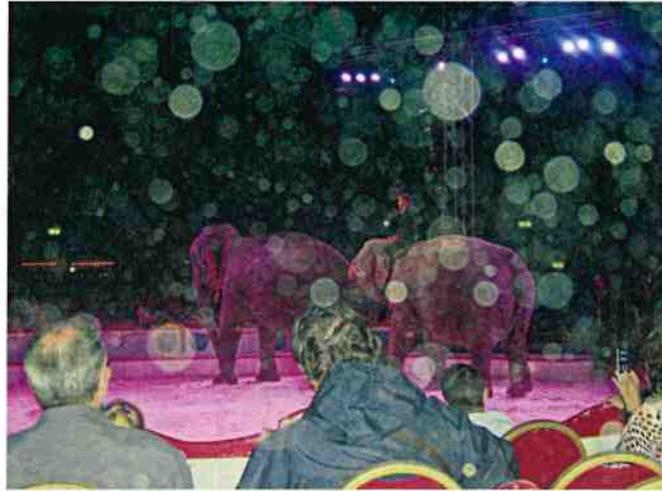
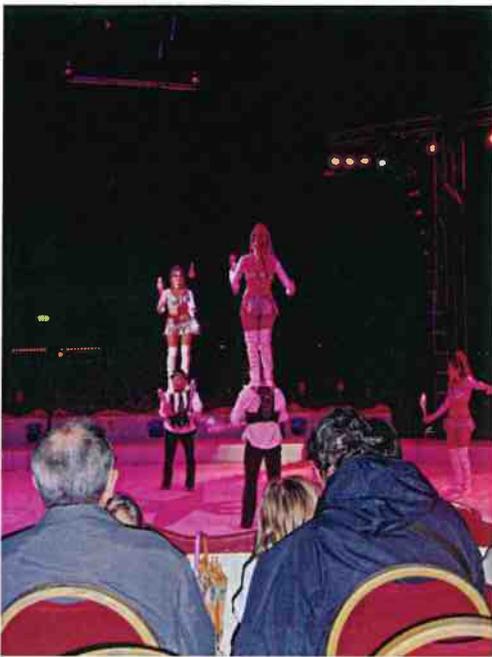
Les Anciens combattants de Beuvardes remercient les enfants des écoles ainsi que les enseignantes d'être venus rendre un hommage aux soldats des dernières guerres et d'avoir si bien chanté la Marseillaise.

Merci aussi à la population de s'être déplacée.

Le Président des C.A.T.M.
Jean Gouault



L'école



Le cirque

Dans la matinée du 02 décembre 2011, les classes de Mesdames Commerçon, Douchet, Martel, Monticelli ont assisté à une séance du **Cirque de Noël**, à l'Hippodrome de Reims. Le spectacle était superbe. Les enfants ont beaucoup apprécié.



Les clowns



Le dimanche 11 décembre, la commune a offert pour Noël, aux enfants de Beuvarde, un spectacle de clowns. **Tulipe et Cacahuète** ont enchanté les 61 enfants accompagnés de leurs parents. Un goûter a été offert sur place. Chaque enfant est reparti à la maison avec un paquet de friandises.



Après la pause de 2011
la médiathèque accueillera de nouveau
le Printemps des Conteurs.
Ce sera la huitième fois que ce festival
organisé par le Conseil Général de l'Aisne
fera escale à Beuvardes.
Retenez d'ores et déjà la soirée du
mercredi 4 avril 2012.

Rappel : La médiathèque est gratuite ouverte à toutes et tous aux heures suivantes :

| Mardi : | Mercredi : | Vendredi * | Samedi |
|---------------|---------------|---------------|---------------|
| 16h30 - 18h00 | 14h30 - 16h00 | 09h00 - 10h00 | 10h30 - 12h00 |

* Sauf les jours d'accueil de classes

Il n'y pas que les champignons de Paris...

Monsieur Denys Liurette a failli fouler du pied cette vesse de loup géante (bovista), le 30 juillet 2011, sur la route de Coincy.

Elle pesait 650 grammes et mesurait 60 centimètres de circonférence.

Elle a fini sa croissance au fond d'une poêle ...
A quand la culture des champignons de Beuvardes ?



Blagues dans le coin !

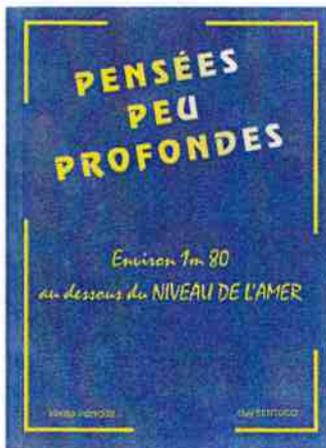
Monsieur Guy Sentucq, habitant de Beuvardes, édite un petit recueil de *pensées peu profondes*, en voici quelques unes.

Même si vous n'êtes pas PARTIS, vous devez faire une déclaration de REVENUS.

Un peu bricoleur et travaillant chez lui, en tant qu'avocat il avait déposé une PLINTHE au PARQUET, ignorant sans doute que la plinthe se doit de rester au mur.

Le LOIR-ET-CHER, mais la marmotte n'est pas donnée non plus.

Au tribunal, si le prévenu n'est pas cru, il est cuit



Une association est née

Le Boxing club Beuvardois

Trois fois par semaine, lundi, mercredi, vendredi, de 17h30 à 19h30, petits et grands viennent s'initier et s'entraîner au « noble art », à la salle communale.

Actuellement le club compte une vingtaine de participants.

Monsieur Jean-Michel Ledean est le président de l'association et l'entraîneur du club.

Bonne garde à tous.



A l'école de Beuvarde,

le vendredi 16 décembre 2011, après-midi.



Le Père Noël a donné à chaque enfant un paquet de friandises.



Une visite du Père Noël très appréciée dans la classe des tout petits, petits et moyens de Madame Maryvonne Martel.



Carnet Beuvardois

Naissances

Théo MASSON, né le 11/09/2011
Shàinez BERLAND, née le 16/10/2011
Roxann MARTEAUX, née le 24/10/2011
Clément LEMAIRE, né le 16/11/2011
Paul LEMAIRE, né le 16/11/2011

Décès

Madame Odette RAYNAUD, née GONNET, décédée le 15/09/2011, dans sa 91^{ème} année.
Monsieur Martial VILCOQCQ, décédé, le 07/12/2011, dans sa 45^{ème} année.

Parrainages civils

Maxime GILBERT, le 06/08/2011
Manon GILBERT, le 06/08/2011
Martin GILBERT, le 06/08/2011
Matthieu LEMAIRE, le 13/08/2011

Mariages

Nicolas FONTE et Déborah ESCARTIN, le 06/07/2011
Jérôme GIRONDIN et Sévérine MINIOT, le 30/07/2011
Yves GILBERT et Audrey CYS, le 06/08/2011

Réussites aux examens

Baccalauréat professionnel commerce : Mélanie HAMMEURY
Baccalauréat L : Laura HOQUIGNY
Baccalauréat professionnel vente, relation clients, avec mention : Jérémie SANDRON
Brevet des collèges : Coralie COULOMBEAU



La photo de la première page est extraite du n° 42 *d'Images du Monde*, du 24 mars 1949.
Elle a été prise à l'occasion d'un reportage à Beuvarde, à propos des élections cantonales.

Dans le n° 47 du Petit Journal, j'ai omis involontairement de mentionner la **brocante des pompiers**, du 19 juin 2011, qui a pourtant eu un gros succès.

Je prie l'**Amicale des pompiers** et les **lecteurs** de bien vouloir m'en excuser.

Pour éviter ce genre de manquement à l'avenir, je demande à tous ceux qui désirent voir un sujet traité dans le Petit journal de me le signaler. Merci.

Marc Lebeau

Un journal ne peut exister que s'il y a des articles, aussi n'hésitez pas à **participer** au Petit Journal en faisant parvenir vos articles à l'équipe de **rédaction**.

Marc **LEBEAU** 6 Les Tilleuls 02130 Beuvarde

Tél : 0323712064 0686815612 Messagerie : Marc.Lebeau@wanadoo.fr